

22 DEC. 2011

Ordre du jour n°15

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2011**

**DELIBERATION N°11/099**

**Convention d'études et de veille foncière entre la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, la commune de Chaponost et l'EPORA  
Secteur Centre Bourg**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention d'études et de veille foncière entre la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, la commune de Chaponost et l'EPORA, relative au secteur centre bourg.
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cette convention et de mener à bien les études et les acquisitions de veille foncière correspondantes.

Le Directeur Général



Jean GUILLET

Pour le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Marc CHALLEAT

Le Président du Conseil d'Administration



Georges ZIEGLER